



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Bénin
Agence Auxiliaire de Parakou

CAHIER DES CHARGES

Projet numéro 2023/B01/XAPS/002

**APPEL D'OFFRES POUR LA SELECTION D'UN MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE (MOD)
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE FORAGE D'UN Puits A L'AGENCE AUXILIAIRE
DE LA BCEAO A PARAKOU**

Janvier 2023

I - OBJET DU CAHIER DES CHARGES

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) envisage de procéder au forage d'un puits au profit de son Agence Auxiliaire situé à Parakou.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les missions du Maître d'Ouvrage Délégué (MOD) qui sera chargé des études techniques et du suivi de l'exécution des travaux de forage dudit puits.

L'appel d'offres est dénommé : « Appel d'offres pour la sélection d'un Maître d'Ouvrage Délégué (MOD) pour la réalisation des travaux de forage d'un puits à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou ».

II - PRESTATIONS ATTENDUES DU MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

Les prestations attendues du MOD sont réparties en deux (02) missions principales comme suit :

II. 1. Mission d'études techniques du projet

La mission d'études techniques concerne notamment :

- l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) comportant les pièces écrites et graphiques permettant aux entreprises consultées d'appréhender sans ambiguïté la nature, la quantité, la qualité et les limites de leurs prestations ;
- l'assistance au Maître d'Ouvrage pour le dépouillement des offres des soumissionnaires.

Le MOD devra affecter à la mission d'études un personnel avec les qualifications suivantes :

- un ingénieur génie civil avec un Certificat de Qualification Professionnel (CQP) foreur, Chef du projet avec cinq (05) années d'expériences minimum dans des travaux similaires ;
- un technicien supérieur avec un Brevet de Technicien en génie civil avec trois (03) ans d'expérience minimum dans des travaux similaires ;

II. 2. Mission de suivi de l'exécution des travaux

Cette mission vise à s'assurer de la conformité des réalisations avec les prescriptions du cahier des charges. A cet effet, les prestations attendues portent notamment sur :

- le pilotage, l'ordonnancement et la coordination des travaux ;
- le suivi quotidien de la conformité technique des travaux ;
- le suivi administratif et financier des travaux ;
- la préparation et l'organisation des séances de réception ;
- l'élaboration d'un rapport de suivi des travaux.

Le MOD devra affecter à la mission de suivi un personnel avec les qualifications suivantes :

- un ingénieur en génie civil avec un Certificat de Qualification Professionnel (CQP) foreur, Chef du projet avec cinq (05) ans d'expériences minimum dans des travaux similaires ;
- un technicien supérieur avec un Brevet de Technicien en génie civil avec trois (03) ans d'expérience minimum dans des travaux similaires ;

III - OFFRE ADMINISTRATIVE

Les soumissionnaires devront fournir les informations ci-après :

-
- le présent cahier des charges entièrement paraphé, signé et daté avec mention manuscrite " lu et approuvé " ;
 - les renseignements complets concernant le statut de la société et de ses associés, accompagnés des pièces dûment certifiées indiquant sa constitution et sa nationalité ;
 - l'attestation d'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du pays concerné ;
 - L'attestation d'assurance pour la responsabilité civile ;
 - l'attestation délivrée par l'Administration Fiscale indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de cet organisme.

IV - OFFRE TECHNIQUE

Les soumissionnaires devront fournir les informations suivantes :

- l'effectif, les curriculum vitae et les pièces justificatives des diplômes du personnel qui interviendra dans la mission ;
- le planning de réalisation de la mission ;
- trois (03) références techniques des travaux similaires justifiées par leur attestation de bonne fin d'exécution des trois (03) dernières années.

V - OFFRE FINANCIÈRE

L'offre financière doit être établie hors taxes en FCFA et inclure tous les frais nécessaires à l'accomplissement de la mission. Elle sera décomposée en deux (02) parties comme suit :

- frais relatifs aux études techniques du projet (en montant) ;
- frais relatifs au suivi de l'exécution des travaux (en pourcentage du coût total des travaux).

Les conditions devront être détaillées (en nombre ou en volume horaire et prix) en faisant ressortir les éléments ci-après : frais éventuels de déplacement et de séjour d'experts non résidents sur le site et les frais de logistique.

VI - PÉRIODE DE VALIDITÉ DES OFFRES

La durée de validité de l'offre devra être de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite de dépôt..

VII - PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Les offres, obligatoirement formulées en langue française, seront transmises en trois (03) exemplaires dont un (1) original et deux (02) copies.

L'offre devra être transmise à l'adresse électronique suivante : courrier.b01@bceao.int ou à la guérite de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO, quartier Ladji Farani à Parakou (Bénin), contre décharge en respectant la date et heure indiquées dans l'avis d'appel d'offres.

VIII - VISITE DES LIEUX

Une visite des lieux, préalablement à la soumission est prévue à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres. Elle permettra d'avoir un aperçu des contraintes techniques et des difficultés d'exploitation qui auraient été omises ou qui n'ont pu être clairement définies dans le présent document.

IX - DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être déposées au lieu, date et heure indiqués dans l'avis d'appel d'offres.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS, etc.) indiqué sur le pli fera foi.

X – CADRE DE DEVIS

Mission du Maître d'Ouvrage Délégué pour les travaux de forage d'un puits à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou

Item	Désignations	Volume horaire (homme/jour)	Coût unitaire (FCFA)	Montant (FCFA)
1	Mission d'études techniques du projet			
Montant total de la mission d'études HTVA (FCFA)				
2	Suivi de l'exécution des travaux (à exprimer en pourcentage (%) du coût des travaux HTVA (FCFA)			

